

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 13 juin

Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire, à la mairie de Lestiac-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Daniel BOUCHET, Maire.

Date de la convocation : 06 juin 2024

Nombre de membres en exercice : 13

Présents : 12 - votants : 13

PRESENTS : Mmes ANDRIEU, FABRE, DIENIS, LARRIEU MANAN, NEESER, MM BOUCHET, CARTEAU, COLINET, DUPONT, FOURCADE, GUENANT, PEQUIGNOT

EXCUSEES : Mme BECUWE AVEC POUVOIR M. PEQUIGNOT

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GUENANT

Délibération 2024-026 - Concessions de cimetière - reversement intégral du produit des concessions sur le budget principal

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 14 décembre 2000, avait décidé de répartir le produit des concessions de cimetières sur la base suivante :

2/3 au profit de la commune

1/3 au profit du CCAS

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 8 février 2024, a décidé de dissoudre le CCAS.

En conséquence, il est nécessaire de délibérer afin que la totalité des produits de vente de concessions funéraires soit affectée au budget principal de la commune à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- Décide de modifier la répartition du produit des concessions du cimetière afin qu'il soit perçu en intégralité par la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la présente délibération.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
Publié ou notifié le

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. BOUCHET

